

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Dotation 2018 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2018 à la Région de Bruxelles-Capitale pour la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et de la fonction de capitale de Bruxelles. Le paiement de cette dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale a été décidée lors de la sixième réforme de l'Etat.

En 2018, la Région de Bruxelles-Capitale se voit accorder les dotations suivantes :

- 12.175.000 euros pour les dépenses liées aux actions développées dans le cadre du Plan global de sécurité et de prévention
- 3 millions d'euros pour les dépenses liées à la sécurisation de la STIB
- 2.447.000 euros afin de soutenir les associations et institutions régionales dans le cadre du Plan global de sécurité et de prévention
- 2.378.000 euros afin de soutenir le déploiement de la vidéo protection et de la transformation digitale
- 35 millions d'euros au bénéfice des zones de police, afin de soutenir les politiques de sécurité au niveau zonal

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2018 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be